



Environnement Dhuis et Marne 93

Association agréée de protection de l'environnement, article L.141-1 du code de l'environnement
à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly Plaisance, Villemomble
Association locale d'usagers, article R.121-5 du code de l'urbanisme

Gagny, le 19 mai 2021

Madame la Commissaire enquêtrice
Préfecture de Seine-Saint-Denis
1 esplanade Jean Moulin
93007 Bobigny cedex

Objet : Enquête publique préalable au classement, pour cause d'utilité publique, de la forêt de Bondy, en forêt de protection sur les communes de Coubron, Clichy-sous-Bois et Montfermeil

Madame la Commissaire enquêtrice,

Veuillez trouver ci-après les observations de l'association Environnement Dhuis et Marne 93 sur le classement, pour cause d'utilité publique, de la forêt de Bondy, en forêt de protection sur les communes de Coubron, Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

Le classement de la forêt de Bondy en forêt de protection permet d'assurer la qualité de cet espace et son rôle essentiel dans un département fortement urbanisé.

Stabilité des terrains

Le sous-sol est constitué de gypse. La société Placoplatre a le projet d'étendre l'exploitation souterraine du gypse des carrières de Bernouille et de Delta Sud.

ENDEMA93 attire l'attention sur d'éventuels problèmes de stabilité des terrains en surface dans les parties situées au-dessus des galeries en exploitation ou en cours de remblayage.

Il convient d'examiner si des mesures supplémentaires doivent être prises pour conserver une profondeur suffisante de terre pour les végétaux, pour éviter la disparition des mares, pour prévenir d'éventuels désordres.

Forages

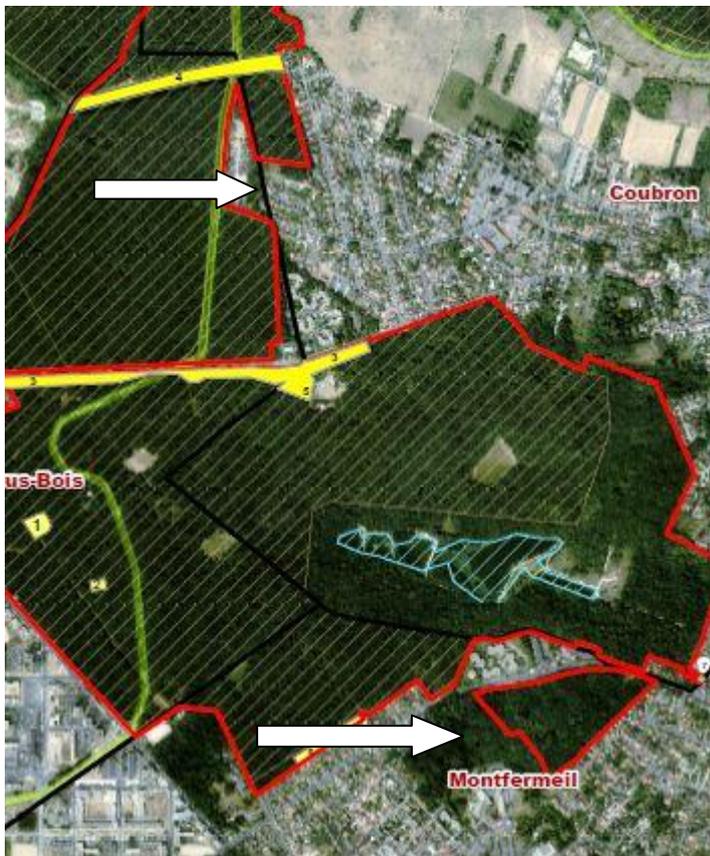
Des forages ont été menés en avril 2021 dans le Bois de la Couronne, sans affichage, sur des zones et avec des accès qui ont nécessité l'abattage d'arbres.

ENDEMA93 demande que les résultats de ces forages et leur incidence sur l'environnement soient portés à la connaissance du public dans le cadre de cette enquête.

Périmètre de la forêt

ENDEMA93 demande l'ajout au périmètre de la forêt de Bondy des parcelles boisées suivantes (vue aérienne ci-dessous) :

- Montfermeil / Centre de moyen et long séjour des Ormes / partie Est de la parcelle cadastrée OD 0244
- Clichy-sous-Bois / Propriété privée / partie Ouest de la parcelle cadastrée AK 0017



Pollutions et nuisances aux abords immédiats

La société APRC a une activité de démontage de véhicules hors d'usage (VHU).

Elle est située 2 chemin de Coubron à Clichy-sous-Bois, sur une parcelle partiellement boisée, en partie ouest de la parcelle cadastrée OD 0244, en bordure immédiate de la promenade de la Dhuis, de la forêt de Bondy, du Bois de la Couronne.

Cette Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE) a fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux : 2018-2505, 2019-2684, 2020-0810, 2020-2050 pour travaux de mise en conformité du stockage et des moyens de lutte contre l'incendie.

Cette installation génère des pollutions et nuisances dans et au-delà de l'enceinte de l'installation :

- nuisances sonores liées au traitement des véhicules à l'intérieur de l'exploitation, à la circulation des poids lourds qui chargent et déchargent les véhicules
- pollution visuelle du stockage
- pollution olfactive
- pollution atmosphérique
- risque de pollution des sols associée au rejet des eaux usées chargées d'hydrocarbures.

Cette installation porte atteinte à l'environnement :

- artificialisation des sols non conforme aux dispositions réglementaires de la zone N du PLU de Clichy-sous-Bois
- des arbres ont été abattus et élagués dans la partie du bois de la Couronne qui fait face à l'installation pour permettre aux camions transportant les véhicules de manœuvrer.
- incidence sur le paysage
- incidence sur la faune
- incidence sur la santé des riverains.

ENDEMA93 considère que l'exploitation de cette installation n'est pas compatible avec la proximité d'une forêt de protection et lui porte une grave atteinte.

Avis de l'association

ENDEMA93 émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte de ses observations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Brigitte Mazzola, Présidente